

AUTODÉTERMINATION ET CONTRATS D'OBJECTIFS : ENJEUX, CONCEPTS-CLÉS, PROJETS ET PERSPECTIVES

Par Bernadette Varlet, Ophélie Boulanger et Olivier Luyckx

Qu'est-ce que l'AVIQ ?



Depuis le 1er janvier 2016

La politique en faveur des personnes en situation de handicap n'est plus menée par l'**Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées** (AWIPH)

mais par

l'**Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles ...**

aussi intitulée « **Agence pour une Vie de Qualité** » (AVIQ)

Dotée de **sept** antennes locales → les **Bureaux Régionaux**



Qu'est-ce que l'AVIQ ?

Organisme wallon responsable des politiques

De la Santé

- Promotion et prévention en Santé
- Première ligne de soins
- Personnes âgées
- Familles
- Santé Mentale
- Infrastructures médico-sociales
- Aide à la mobilité...

De la famille

- Allocations familiales (ordinaires et supplémentaires)
- Allocation d'aide aux personnes âgées

Du handicap

- Information, orientation, sensibilisation,
- Aides en milieu de vie
- Emploi et formation
- Accueil et hébergement
- Aide individuelle à l'intégration

Sa mission ?

Une société inclusive, accessible à tous
Des réponses adaptées au besoin de chacun



L'AVIQ

« Branche Handicap »

Concepts-clés



Inclusion

**Valorisation
des rôles
sociaux**

Résiduarité

Cadres de référence : « Inclusion »

CDPH :



Droits fondamentaux
des personnes en
situation de handicap

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH)

→ **Article 19** dédié à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société

- Droit des personnes en situation de handicap de **choisir** leur lieu de résidence ainsi que les personnes avec lesquelles elles vont vivre (afin qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier) ;
- Droit **d'accéder** à un panel de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer (pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation) ;
- Droit **de disposer** des services et équipements sociaux destinés à la population générale, sur la base de l'égalité avec les autres, et qu'ils soient adaptés à leurs besoins.

Cadres de référence :

« Inclusion »

Modèles sociaux
du handicap (CIF, PPH)

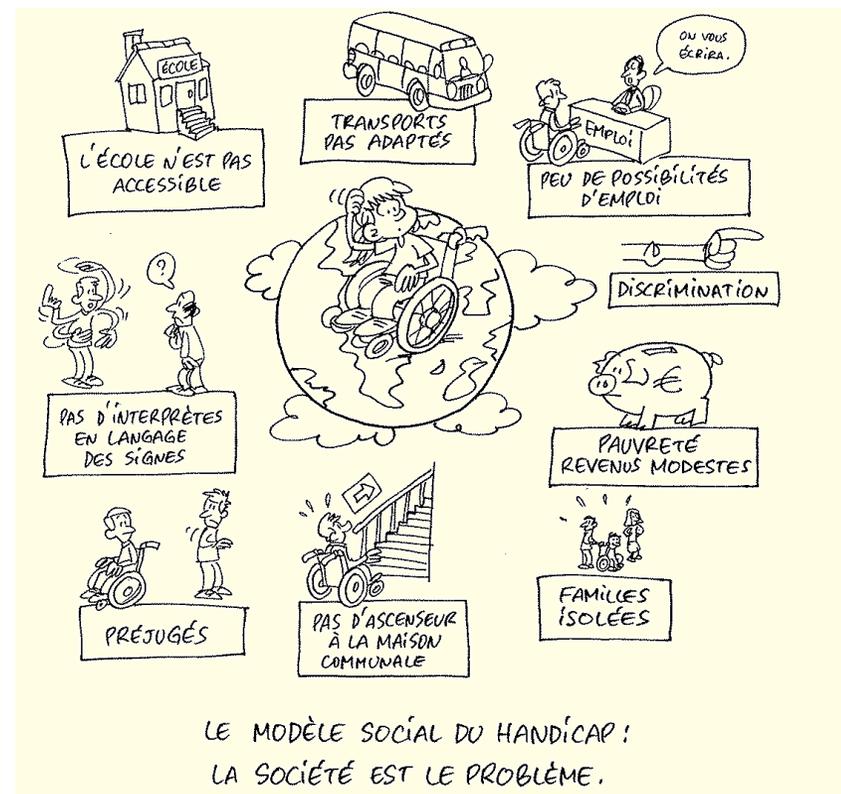
Changement de
paradigme

D'un modèle médical



LE MODÈLE MÉDICAL :
LA PERSONNE HANDICAPÉE EST LE PROBLÈME.

A un modèle social



LE MODÈLE SOCIAL DU HANDICAP !
LA SOCIÉTÉ EST LE PROBLÈME.

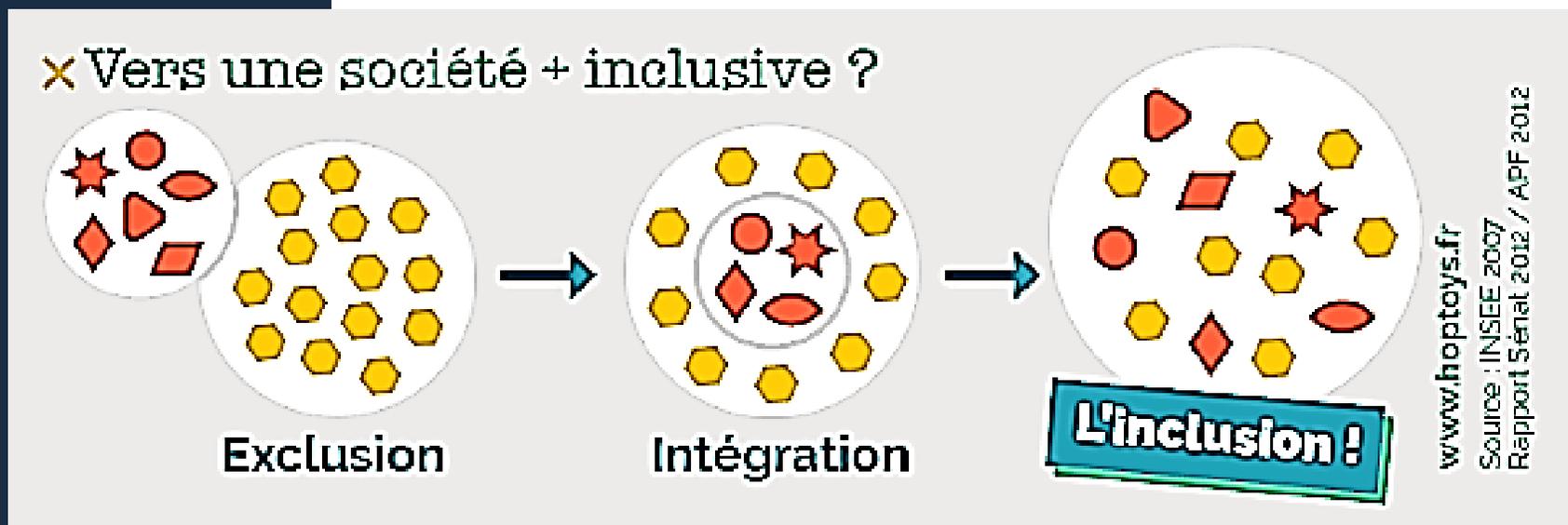
Cadres de référence :

« Inclusion »

Nouvelles politiques à l'égard du handicap

L'inclusion ? L'affaire de tous !

Vers une société plus inclusive ...



Pour une approche holistique des besoins, personnalisée et locale

Cadres de référence : « VRS »



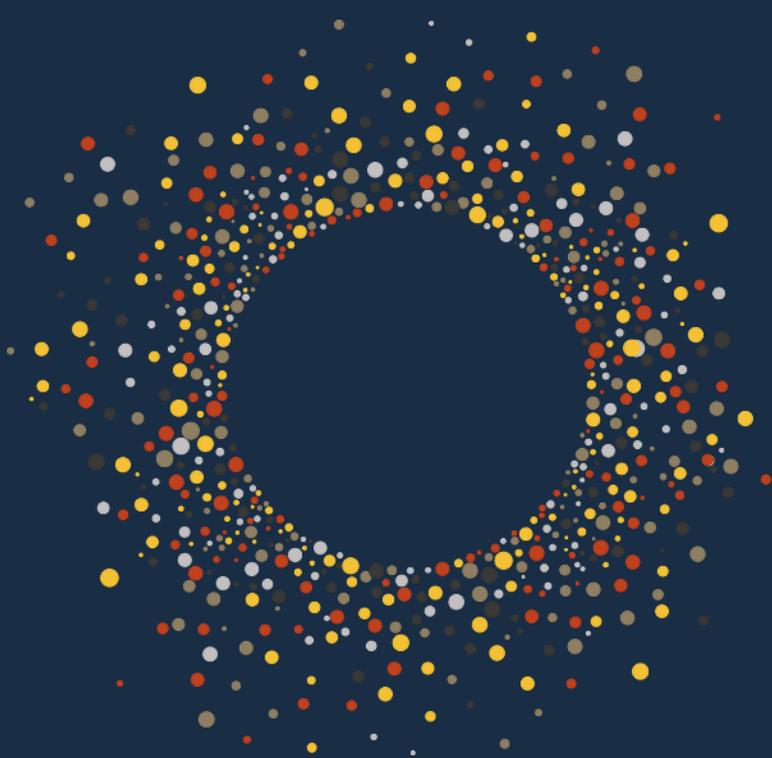
La valorisation des
rôles sociaux



L'AVIQ

« Branche Handicap »

Ligne directrice



Principes d'action :

- Placer la personne au centre

- Partir de l'ensemble des besoins de la personne

- Permettre à chacun de faire ses choix

- Développer des approches coordonnées et intégrées

- Fournir les services dans l'environnement

- Mais aussi adapter l'environnement

- Soutenir les services généraux à la prise en compte des besoins des personnes

- Proposer des aides et services diversifiés tout au long de la vie

Projet individualisé

Autodétermination

Réseau

Proximité

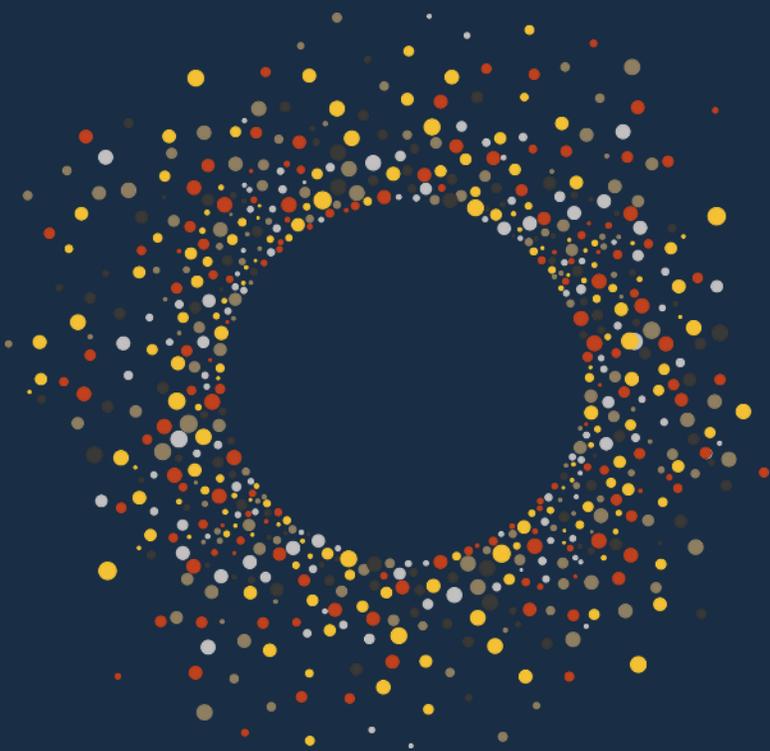
Adaptabilité & accessibilité

Evolution continue

L'AVIQ

« Branche Handicap »

Ligne directrice



Stratégie :

- Diversifier l'offre pour permettre le choix tout en répondant aux « nouveaux » besoins
- Transformer l'offre existante
- Accompagner la transformation

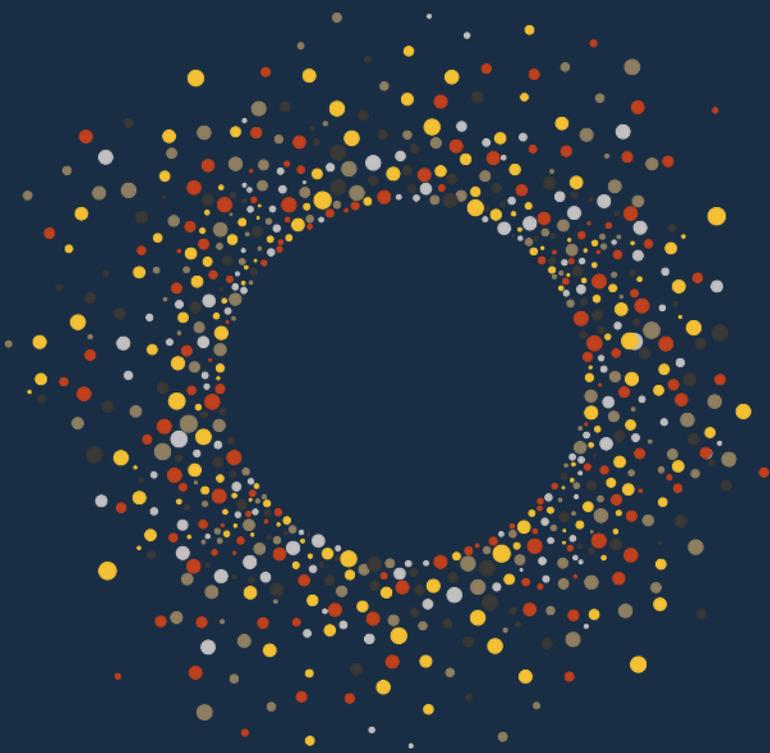
Fil conducteur : « soutiens à l'autonomie et à l'inclusion tout au long de la vie »

- Naissance
- Petite enfance
- Adolescence
- Age adulte et vieillissement

L'AVIQ

« Branche Handicap »

Ligne directrice



Quelques enjeux majeurs :

- La transition Ecole-Vie Active
- Le vieillissement des personnes en situation de handicap
- Les troubles du comportement et le « double-diagnostic »
- La diversification des formes de logement et d'activités
- Le soutien aux aidants proches (1^{ers} prestataires de service auprès des personnes)
- La responsabilité collective : approche transversale du handicap (à travers l'ensemble des politiques et au niveau local)

L'AVIQ

« Branche Handicap »



Offres de services
ambulatoires

Services d'Aide en Milieu de Vie

- Services dont l'intervention se réalise dans l'ensemble des environnements que peuvent fréquenter les personnes en situation de handicap, vivant en milieu ordinaire (en société donc, à distinguer des milieux « spécialisés »), dans le cadre de leur vie quotidienne.
- Ces milieux sont pluriels et sont essentiellement liés à certaines catégories d'activités :
 - Travail : emploi-formation, volontariat, etc.
 - Loisirs : sport, culture (art, musique, etc.)
 - Scolarité : enseignement obligatoire (maternel, primaire, secondaire : ordinaire/spécialisé), supérieur/universitaire, de promotion sociale, etc.
 - Parentalité : personnes en situation de handicap et/ou leur entourage
 - Vie affective et sexuelle
 - Activités de la Vie Quotidienne : mobilité, alimentation, hygiène, ménage, courses, etc.
 - Etc.

L'AVIQ

« Branche Handicap »

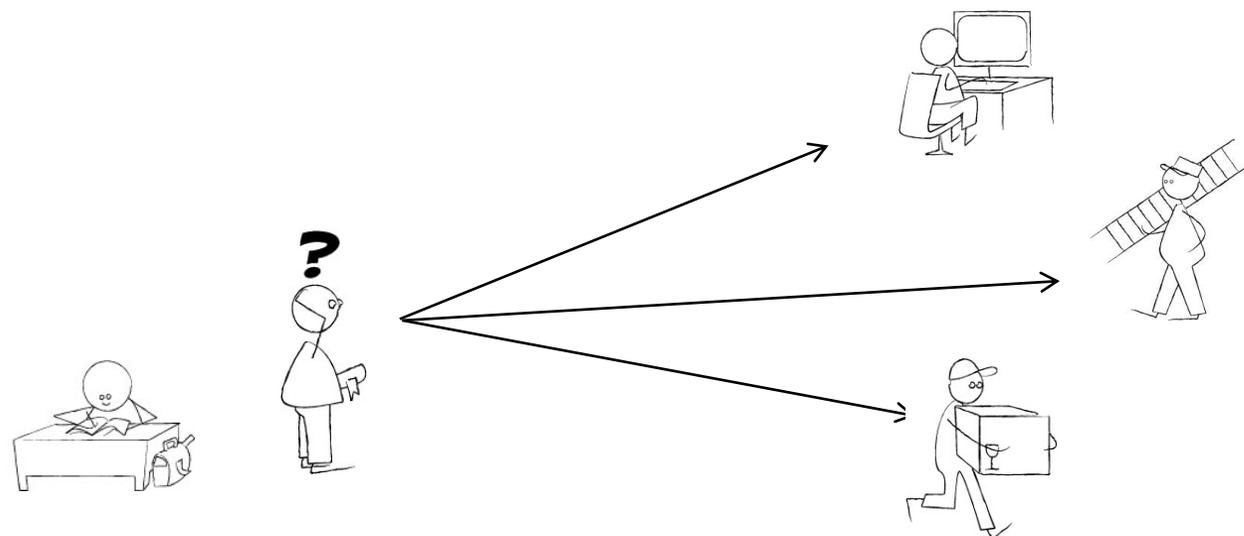


Offres de services
ambulatoires

Services d'accompagnement avec une mission spécialisée en Transition Ecole - Vie Active

Les services d'accompagnement (SAC) agréés pour la mission spécialisée en Transition Ecole-Vie Active (TEVA) guident et accompagnent les personnes en situation de handicap âgées de 14 à 25 ans dans la mise en place d'un projet personnel de vie à court, moyen ou long-terme.

Ils proposent également à ces dernières un plan de transition école-vie active comportant des activités adaptées à leurs besoins.

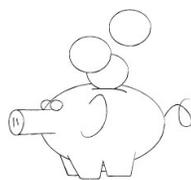


L'AVIQ « Branche Handicap »



Services d'accompagnement avec une mission d'accompagnement des Adultes

Les services d'accompagnement (SAC) agréés pour l'accompagnement des Adultes (A) soutiennent les personnes en situation de handicap de 18 ans et + qui émettent le souhait de vivre de manière autonome en milieu ordinaire (hors institution). Ils les soutiennent dans la réalisation de démarches de la vie courante.



Gestion budget



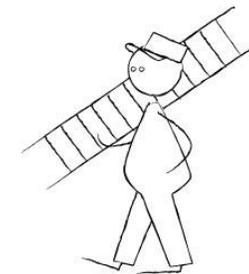
Loisirs



Logement



Formation



Travail

Offres de services ambulatoires

L'AVIQ « Branche Handicap »



Offres de services
ambulatoires

Services d'accompagnement avec une mission spécialisée en Activités Citoyennes

Les services d'accompagnement (SAC) agréés pour la mission spécialisée en Activités Citoyennes (AC) donnent l'opportunité aux adultes en situation de handicap dont les capacités compromettent l'accès à l'emploi, de mettre en valeur leurs compétences et de maintenir leurs acquis via une tâche inclusive et utile effectuée sous la forme d'une prestation de service ou une production de biens pour les besoins d'un tiers qui n'est pas issu du secteur à but lucratif (secteur marchand).

Les activités citoyennes peuvent se réaliser sur site par le service d'accompagnement lui-même ou via l'accompagnement d'un ou plusieurs usagers chez un partenaire.



L'AVIQ « Branche Handicap »



Offres de services
ambulatoires

Services d'accompagnement avec une mission spécialisée en Habitat Encadré

Les services d'accompagnement agréés pour la mission spécialisée en Habitat Encadré (HE) donnent l'opportunité aux personnes en situation de handicap qui ont toujours vécu en famille (voire en institution) d'entreprendre les apprentissages nécessaires pour pouvoir vivre de la manière la plus autonome possible, en milieu ordinaire.



L'AVIQ

« Branche Handicap »



Offres de services
ambulatoires

AVIQ | 17

Mouvement Personne d'Abord

Le Mouvement Personne d'Abord (MPDA) vise à développer l'autoreprésentation et l'auto-défense des droits des personnes en situation de handicap. Il favorise l'autodétermination en expliquant le sens du mot responsabilité, l'importance de l'engagement et de la participation aux décisions.

Au travers d'une participation active des personnes en situation de handicap, membres du Mouvement, il organise des réunions dans ses différentes antennes, des ateliers dans divers domaines, des sensibilisations, participe à des conseils consultatifs, des formations, des colloques ou autres événements destinés à la formation et à l'information, etc.

→ 1 service



L'AVIQ

« Branche Handicap »



Besoins non (peu) rencontrés

1) Activités inclusives et autodéterminées

Besoin des citoyens wallons, et a fortiori des personnes fragilisées/en perte d'autonomie (aînés, personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé mentale), de pouvoir prendre part à des activités :

- de loisir
- de valorisation et d'utilité sociale
- de socialisation, de rencontre, et des moments conviviaux

Cependant, certains font face à un véritable parcours du combattant :

- Difficulté à prétendre à un emploi ordinaire ou adapté
- Difficulté à s'inscrire dans des activités de volontariat
- Difficulté à accéder aux activités organisées en « centres de jour »
- Difficulté à participer aux activités (sportives, culturelles...) organisées au sein du territoire communal...

→ Les personnes confrontées à cette réalité et au processus d'exclusion qui en résulte ont tendance à se renfermer sur elles-mêmes et parfois même à reconsidérer leurs ambitions en matière de parcours de vie.



L'AVIQ « Branche Handicap »



Offres de services
ambulatoires

Projet FSE « Coaching en activités sociales, utiles ou de loisirs »

Les services de « Coaching en activités sociales, utiles ou de loisirs » ont pour objectif de développer des projets (coconstruits avec les personnes, avec le soutien des coachs) dont la vocation est de :

- Promouvoir la participation des personnes
- Développer la capacité de choix et l'autodétermination
- Encourager la prise de décision et l'organisation concrète des activités par les participants
- Et ce, en tenant compte des capacités, attentes, besoins et intérêts de chacun, à tous les niveaux et les moments de l'activité.

Les missions des coachs sont les suivantes :

- 1) Assurer l'information générale sur le projet au niveau communal
- 2) Créer ou consolider un réseau de partenaires au niveau communal
- 3) Coacher un ou plusieurs groupe(s) de personnes
- 4) Prévoir une communication sur le projet
- 5) Elaborer un guide recensant les clés de réussite du projet





Besoins
non (peu) rencontrés

2) Habitat inclusif et autodéterminé



Devoir de la société de se rendre plus inclusive



Droit des personnes fragilisées/en perte d'autonomie à vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes

& notamment de choisir un mode de vie et un habitat qui leur conviennent

Cependant, ce droit de choisir son logement n'est que très rarement exercé en raison de la méconnaissance de l'existence de certaines formes d'habitat par les citoyens et/ou de l'impossibilité de ces derniers d'y accéder :

- Offre de logement insuffisante
- Couverture géographique disparate
- Existence de critères d'accès restrictifs
- Contraintes frais locatifs, implantation, aménagement...



Il s'avère essentiel de soutenir et diversifier les formes d'habitat disséminées au travers de la Wallonie en considérant les besoins des citoyens (qui plus est fragilisés et/ou en perte d'autonomie) dans toutes leurs nuances (adaptations, etc.), et notamment ceux visant l'adoption d'un mode de vie inclusif & collectif : collocations, habitats groupés, etc.



L'AVIQ

« Branche Handicap »



Formes d'habitat alternatives

AVIQ | 21

HIS : définition

Parmi la multitude de formes d'habitat qui se développent en Wallonie, celle de l'Habitat Inclusif Solidaire repose sur un concept dont les caractéristiques convergent avec les valeurs inclusives au cœur de nos politiques actuelles :

- a) un environnement ordinaire que les habitant·e·s s'approprient
- b) accueillant dans chaque lieu de vie (maison/appartement) un nombre limité d'habitant·e·s/logements insérés dans un quartier plus large
- c) assurant aux habitant·e·s un soutien au développement de leur auto-détermination et autonomie, adapté à leurs capacités et projets, leur assurant un style de vie valorisé
- d) favorisant le développement d'un réseau de soutien volontaire et actif pour chaque habitant (voisins, d'amis, de membres de la famille)
- e) organisant l'appel à des ressources professionnelles extérieures (au cas par cas) pour soutenir l'habitant·e, les cohabitants, l'habitat et/ou le·s accompagnant·s et prévenir les risques de stigmatisation, d'exclusion
- f) organisant un éventail maximum d'activités inclusives, notamment en relation avec les acteurs locaux.

→ Plusieurs freins au développement de ces HIS sont cependant recensés.



L'AVIQ

« Branche Handicap »



Offres de services ambulatoires

AVIQ | 22

Projet FSE « Cellules mobiles de soutien aux HIS »

Les « Cellules Mobiles de Soutien aux Habitats Inclusifs Solidaires » auront pour objectif de :

- Réaliser un cadastre des habitats inclusifs solidaires
- Faciliter la mise en relation des HIS dans une perspective de synergie
- Soutenir les HIS qui en feront la demande par le biais d'actions ciblées

Les missions des accompagnant·e·s HIS seront les suivantes :

- 1) Soutien à la coordination et la mise en réseau d'acteurs autour des HIS
- 2) (In)formation et coaching des accompagnants des habitants en lien avec leurs pratiques (posture de l'accompagnement individuel, dynamique collective)
- 3) Soutien à l'accompagnement in situ : intervisions, renforts...
- 4) Soutien ponctuel et temporaire, individuel ou collectif, des personnes en perte d'autonomie pour répondre aux besoins non rencontrés (localement)
- 5) Elaboration d'outils de soutien à la participation des habitants
- 6) Soutien à la réflexion sur la qualité de vie des professionnels
- 7) Mise en réseau des HIS : pour qu'à terme le réseau existe et fonctionne.

Wallonie
familles
AVIQ
santé handicap



L'AVIQ « Branche Handicap »



Offres de services
ambulatoires

Projet PNRR de construction d'Habitats Inclusifs, Autonomes et Solidaires :

L'enjeu du projet est de fournir une réponse innovante au manque de structures d'hébergement à destination des personnes en perte d'autonomie, dans une logique de diversification des formes d'habitat et de désinstitutionalisation.

Son objectif est de financer la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires constitués chacun de 15 logements équipés des dernières technologies, dont la vocation sera de permettre aux personnes en perte d'autonomie de vieillir dans leur habitation, dans les meilleures conditions.

Le projet s'adresse tant à des aînés qu'à des personnes âgées d'au moins 18 ans ET présentant un handicap moteur ou assimilé

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

L'AVIQ

« Branche Handicap »



Wallonie
familles
AVIQ
santé handicap

Interreg
France - Wallonie - Vlaanderen
Coopération transfrontalière
de l'Union Européenne

Recherches-actions

Projet I-SAID (2016-2020)

Projet RAAVI (2025 - ???)

« Repenser l'Autodétermination agir pour une Vie Inclusive : leviers et freins à l'inclusion et à la participation sociale et agir sur l'environnement de vie pour favoriser l'autodétermination »

Le projet met l'accent sur le changement des pratiques professionnelles et organisationnelles et la création d'un milieu propice à l'autodétermination.

Il implique la participation active des personnes en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels.

Les modules du projet incluent la gestion, la recherche, la création d'outils, le renforcement des compétences et la dissémination.



L'AVIQ

« Branche Handicap »



Contrat d'objectifs

Principes de base :

Un contrat avec l'Agence qui se veut :

- Souple
- Évolutif
- Réaliste
- Fédérateur (implication de l'ensemble du personnel des services aux projets de l'institution/entité d'évaluation)

Quels sont nos objectifs à 6 ans ?

⇒ Comment traduire notre vision en actions

⇒ Savoir ce que l'on veut, peut et doit faire

L'AVIQ

« Branche Handicap »



Contrat d'objectifs

« Un processus d'amélioration continue qui... »

REQUIERT UNE COMPREHENSION COMMUNE

S'APPUIE SUR UN COLLECTIF

RECONNAIT LA QUALITE D'UNE EQUIPE

PENSE L'EVALUATION COMME BASE D'AMELIORATION



S'ACCOMODE D'UNE PERCEPTION PERSONNELLE

EST L'ŒUVRE D'UN SEUL

OCTROIE DU POUVOIR A L'INDIVIDU

VOIT L'EVALUATION COMME OUTIL DE SANCTION

Etapes préalables

Mission	Valeurs	Vision	Parties prenantes	Diagnostic stratégique
<ul style="list-style-type: none">▪ Qui sommes-nous ?▪ A quels besoins répondons-nous ?▪ Notre ADN	<ul style="list-style-type: none">▪ Manières d'être et d'agir idéales => à orienter les actions▪ À partager et à faire vivre.▪ Définies par les intervenants directs de l'association	<ul style="list-style-type: none">▪ Que voulons-nous représenter pour notre environnement et nos parties prenantes dans un avenir à 10 ans ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Quels sont nos partenaires ?▪ Quels sont les partenaires clés porteurs pour notre association ?▪ Quels sont les éléments de l'environnement externe favorables ou défavorables au développement de projets de l'association ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Quels sont nos forces pour nous développer, les faiblesses que nous devons « combler », les risques encourus

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE : INVENTAIRE DES RESSOURCES SUIVANT LES 5 DOMAINES

Politique d'accompagnement	Implication de la personne	Fonctionnement et organisation	Personnel	Infrastructure et ressources matérielles
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins, admissions et réorientations Convention d'accueil ou contrat d'accompagnement Gestion des biens dans le cadre du soutien en lieux d'accueil et d'hébergement Conseil des usagers dans le cadre du soutien en lieux d'accueil et d'hébergement Traitement des réclamations Horaires d'ouverture du service, ROI,... 	<ul style="list-style-type: none"> Mode d'élaboration et suivi des projets personnalisés Partenariat avec la famille Dossiers individuel 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures de coordination et de concertation avec les travailleurs, avec les partenaires extérieurs, avec les usagers et avec les parents. Processus d'auto-évaluation et d'évaluation de la satisfaction des usagers Stratégie de communication (publicité, implantation dans le réseau et sensibilisation de la communauté) 	<ul style="list-style-type: none"> Organigramme fonctionnel et hiérarchique. Volume d'emploi par fonction. Définition de fonctions. Politique de recrutement: niveau de qualification, diversité des ressources, équilibre hommes/femmes, ... Politique de formation: choix des thèmes, personnes concernées, retours en équipes ...? Gestion de la compétence 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lieu d'implantation ✓ Type d'environnement ✓ Structuration de l'espace dans les lieux d'accueil et d'hébergement (unités de vie, locaux réservés à l'hébergement, aux activités,...), ✓ Ressources extérieures (Commerces, services, centres Sportifs, Culturels), ✓ Collaborations avec d'autres services généralistes ou non Autres actifs (véhicules, stock, ...)



Contrat d'objectifs

Etapas de construction du contrat d'objectif

1. Etapes préalables	2. Contrat d'objectif = Planification stratégique	3. Pilotage
<ul style="list-style-type: none"> • Missions • Valeurs • Vision • Parties Prenantes • Diagnostic stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe stratégique • Objectif opérationnel • Plan action • Choix des indicateurs • Choix des pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring des plans actions • Planning • Tableau de bord
<p>INVENTAIRE CARTOGRAPHIE PARTIES PRENANTES SWOT</p>	<p><i>DIAGRAMME DES AFFINITES</i> <i>MATRICE DE DECISION (analyse 360°)</i> <i>SMART</i> <i>FICHE ACTION</i> <i>PLANNING</i></p>	<p><i>PLANNING SUIVI (GANTT)</i> <i>TABLEAU DE BORD</i></p>

**Nous vous remercions
pour votre attention !**

Des questions ?

